

12

12

VIVRE L'ÎLE

HIVER 2009

N°53

www.12sur12.org

"VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12"

ASSOCIATION AGRÉÉE DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER

VOEUX

VERS UNE RÉFLEXION SÉRIEUSE SUR LE RESPECT ENVIRONNEMENTAL DE L'ÎLE

Les changements intervenus dans les quatre communes suite aux élections vont-ils amener les élus à une réflexion sérieuse sur le respect environnemental de l'île? Après un semestre de mise en place des équipes, nous restons interrogatifs.

La crise financière annoncée pourrait remettre en cause des projets trop importants ou non adaptés à la sensibilité des milieux naturels. Votre association reste vigilante et se prépare à défendre plus que jamais les objectifs qui sont les siens. Notre détermination pour obtenir des plans locaux d'urbanisme bien pensés en fonction de la qualité des paysages, des marais et zones humides à sauvegarder, des lois à appliquer, reste d'actualité. Le PLU de Noirmoutier est en procédure, celui de l'Épine a été annulé par des propriétaires sur des questions de forme. La Guérinière attend la sortie du plan de prévention des risques naturels (PPRN). Une réflexion s'engage sur Barbâtre avec un certain regard sur ses espaces sensibles.

Il est indispensable d'envisager l'avenir proche ou lointain face aux risques d'inondation. À l'invitation de Monsieur le Préfet nous participerons au comité de réflexion sur ce sujet.

Les factures d'eau et d'assainissement vont augmenter. Une équipe cherche à en connaître les raisons. La composition de l'association change: des amis nous quittent, d'autres arrivent. Pour mieux vous connaître et répondre à vos attentes, un questionnaire est joint à ce bulletin. Nous comptons sur vos réponses.

Une année commence. Selon la tradition et au nom de tous les membres du bureau, je vous présente tous mes meilleurs voeux de bonne et heureuse année. Je souhaite que vous trouviez sur l'île le lieu privilégié où vous aimez vous retrouver dans un environnement de qualité.

La Présidente : Marie-Thérèse Beauchêne

Sommaire

Editorial

P.A.D.D. : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Submersion Marine au Pays Bas

La maison sur la dune : bilan de notre action.

La migration des oiseaux

Le « chaussage des marais »

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Marie-Thérèse Beauchêne, 8 imp. des Yuccas, 85630 Barbâtre.

Tel : 02 51 39 84 50 fax :02 51 35 96 02

Vice-présidents : Nicolas Garnier, Elizabeth Anne Muller

Secrétaires : Françoise Lancelot, Jean-Louis Eugène, Marie-Thérèse Devroc-Frioux

Trésorière : Michelle Chevet

Chargé de communication : Michel Devroc, 7imp.de la Croix Blanche, 85860 La Guérinière.Tel : 02 51 35 98 44

Site intranet :

www.12sur12.org

Membres: Isabelle Blanchard, Michel Chevet, Maryvonne Daviet-Guérin, Marie-Edith Dupont, Georges Mélanson, Maryse Nicolaux Bernard Thibaud

PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE RELANCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE BARBÂTRE

Invités par le Maire de Barbâtre, le 2 décembre, avec les personnes publiques associées : élus, services d'état, associations, représentants des communes limitrophes, nous avons assisté à la présentation, par le bureau d'étude SCE, des objectifs à suivre dans l'orientation du PLU.

L'idée première démontre la sensibilité de la commune dans son ensemble, soumise aux risques naturels. Des espaces spécifiques : dunes, bois, zones humides, polders sont à protéger.

La loi Littoral doit être appliquée. Il faut tenir compte du schéma de cohérence territoriale de l'île approuvé depuis mars 2008.

Le plan de prévision des risques naturels (PPRN) prévu en 2009 sera obligatoirement mis en place.

Le « porter à connaissance » du préfet rappelle la nécessité de préserver les zones agricoles, la ressource en eau, le développement des logements sociaux, la maîtrise de la capacité d'accueil, le rythme des constructions, la place des personnes âgées, le maintien du tissu économique, la gestion des activités touristiques dans le respect des paysages.

Trois zones importantes placées sous le regard de l'Etat lors de la révision du POS en 2000 vont faire l'objet d'une réflexion approfondie. A la pointe de la Fosse, le stationnement sera déplacé au pied du remblai, les camping-cars interdits, un petit bâtiment d'accueil construit en dur, l'estacade et la cale des Américains réhabilitées.

La lisière des forêts mise en valeur, et les bois protégés, ne verront pas s'étendre les campings restant dans leurs limites actuelles.

Le Gois, site inscrit, et ses abords espaces protégés : le dépôt de matériaux est supprimé, les bâtiments rénovés, les parkings placés dans la partie basse près de la zone agricole. Une plate-forme hélico est à prévoir, sans artificialiser l'espace. Seul un rond point envisagé (encore un) nous pose question. Les dunes de la Tresson sur Barbâtre, comme celles sur la Guérinière, vont être classées ND, zone Natura 2000 de grande qualité. La zone agricole est pérennisée avec possibilité de diversifier les activités primaires.

Les petits chemins garderont leur aspect naturel. Le recul de 75 mètres par rapport à la voie à grande circulation sera appliqué.

Il reste à construire le PLU en fonction de ces objectifs de respect de l'environnement. L'étude continue, le plan ne sera pas arrêté avant 2010.

BREVES

URBANISME : ASSOULPISSEMENT TEMPORAIRE DES CONTRAINTES JURIDIQUES

Parmi les mesures annoncées jeudi par Nicolas Sarkozy, l'assouplissement des contraintes juridiques liées au droit de l'urbanisme comporte plusieurs volets : la **prorogation d'un an des permis de construire**, le relèvement de **20% des coefficients de densité** dans les communes qui le souhaitent, l'autorisation possible de **construire en mitoyenneté ou en contiguïté** sur les terrains de taille suffisante et l'encadrement du temps laissé aux communes pour manifester leur intérêt pour des terrains publics. Enfin « tout ce qui pourra **accélérer les mises en chantier** dans les mois qui viennent sans bouleverser les grands équilibres de notre droit de l'urbanisme sera mis en œuvre, pour une durée naturellement limitée dans le temps, soit par des mesures réglementaires, soit par des mesures législatives » a déclaré le chef de l'Etat. (source AFP)

1984. Jacques Oudin président du SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) de l'île de Noirmoutier affichait comme objectif l'implantation, sur les dunes de La Tresson, d'un golf et, surtout, d'une résidence hôtelière. "Vivre l'île 12 sur 12" s'appuyant en 1986 sur la loi littoral avait alors remué ciel et terre pour s'opposer à ce projet.

Vendredi 28 novembre 2008, le même Jacques Oudin se réjouissait à côté d'un représentant du Conseil général qui venait annoncer que cet espace exceptionnel sur le plan environnemental était classé "Espace Naturel Sensible".

Nous, nous nous réjouissons de sa conversion !...

Le Cemagref (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) a déterminé que si la culture de la vigne couvrait un peu moins de 3% de la surface agricole utile de la France, elle consomme 20% des produits phytosanitaires employés en agriculture !

Dans ce contexte, l'étude établit naturellement que les vins biologiques analysés ne renferment quant à eux pas de résidus de pesticides à l'exception d'un seul échantillon dans lequel a été trouvé un résidu en quantité dite faible et expliquée par les dérives des pulvérisations en provenance des parcelles voisines.

CONSEILS DE QUARTIER : Les habitants de la commune de Noirmoutier doivent être prochainement invités par voie de presse à participer à des "conseils de quartier". Ces conseils sont présentés comme des "outils de démocratie participative". Cinq conseils de quartier devraient couvrir le territoire de la commune.

- L'objectif annoncé nous paraît intéressant, surtout s'il permet de passer de :
 - la "concertation", procédure qui consiste à faire partager son objectif au public au
 - débat citoyen" procédure qui permet de discuter aussi de l'objectif d'un projet.

Nous encourageons vivement nos concitoyens à participer à ces conseils de quartier.

CONSEILS DES SAGES : Dans sa grande sagesse, le conseil municipal de Noirmoutier va désigner parmi les retraités noirmoutrins 25 "sages". Ces vénérables composeront le "conseil des sages". Cette assemblée qui ne devrait pas se faire remarquer par sa turbulence et sa fantaisie est destinée à être une instance de réflexion et de proposition.

SIMULATION D'INONDATION AUX PAYS BAS

Les Pays Bas dont les deux tiers du territoire se trouvent sous le niveau de la mer - se préparent à une semaine de simulation d'une inondation géante, à l'échelle du pays. Cinq jours d'exercices, impliquant 10 000 personnes sont prévus

LE CASSE TETE DE L'ASSURANCE

Les personnes ayant été autorisées à construire dans des ZONES INONDABLES se heurtent de plus en plus souvent à un refus des assureurs lorsqu'elles souhaitent souscrire ou reconduire leur assurance multirisque habitation. En raison du caractère obligatoire de la couverture des dommages consécutifs à une catastrophe naturelle, un assuré qui se voit opposer deux refus d'assurance d'habitation peut saisir le Bureau Central de Tarification (BCT), qui imposera à l'un des assureurs de le garantir. Cependant, si le bien est situé dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques et que le propriétaire ne s'est pas conformé dans les cinq années suivant sa publication aux mesures édictées, le BCT peut autoriser les assureurs à se soustraire à l'obligation d'assurance des dommages causés par des catastrophes naturelles.

LA SUBMERSION MARINE AUX PAYS BAS

L'île de Noirmoutier et les Pays-Bas présentent quelques similitudes morphologiques : polders protégés par des digues ou des dunes, côtes sablonneuses en érosion. Nous avons pensé qu'il pouvait être opportun de rappeler le spectaculaire épisode de submersion marine de 1953 et les mesures de précaution qui en avaient découlé.

La protection contre la submersion marine est vitale pour les Pays-Bas. En effet, 60 % du pays est menacé par la submersion marine, soit 80 % du PNB (450 milliards d'euros). De grandes villes comme Amsterdam, Rotterdam ou La Haye sont en dessous du niveau moyen marin. Les inondations de 1953 correspondaient à la conjonction d'une tempête de force 12 et d'une forte marée, provoquant des surcotes de quatre à cinq mètres et dévastant entièrement la province de Zélande, avec d'énormes dégâts :

- 1835 morts noyés ;
- 72 000 personnes évacuées ;
- 200 000 têtes de bétail perdues ;
- 47 000 bâtiments endommagés ;
- 200 000 hectares de terres fertiles submergées
- plus de 400 brèches dans les digues

LA RÉPONSE : LE PLAN DELTA

Les objectifs principaux du Plan Delta étaient de raccourcir le linéaire de côte et d'augmenter le système de protection côtier, notamment avec les digues. Il était initialement prévu de fermer les estuaires et fleuves du Sud-ouest du pays afin de créer un vaste lac d'eau douce en arrière.

Cependant, les écologistes ont fait pression dans les années soixante-dix afin de préserver l'environnement et notamment son identité en arrière de ces digues. Le Plan Delta a donc été modifié, de façon à préserver les intérêts de l'environnement, de la pêche, de la conchyliculture, en garantissant la sécurité des populations. Un barrage anti-tempête a notamment été prévu et construit.

- Actuellement, la gestion des risques liés aux inondations et submersions marines aux Pays-Bas repose sur différents éléments :
- le maintien du trait de côte et la compensation de l'avant-plage par des programmes de rechargement en sable ; - l'augmentation de la capacité des grandes rivières ;
- l'entretien des ouvrages de protection ;
- l'information au public, d'importants travaux de recherche et de développement et des recommandations.

L'aménagement côtier actuel consiste à maintenir le trait de côte de 1990 et à compenser la perte en sédiment par des rechargements de plage. Pour maintenir le trait de côte, il faut six millions de mètres cubes par an. Le même volume étant nécessaire pour recharger les avant-plages, il faut donc, au total, 12 millions de mètres cubes par an, soit 43 millions d'euros.

Si le niveau marin augmente, suite au réchauffement climatique, de 20 à 70 centimètres par siècle, le volume de rechargement augmentera de 12 à 30 millions de mètres cubes par an.

La gestion des rivières consiste à modifier les systèmes de protection existants, à repousser les digues anciennes, afin d'élargir, approfondir et adoucir le lit des rivières.

Les systèmes de protection contre la submersion marine consistent à établir des digues sur les berges et en front de mer, des barrières de tempête dans les rivières et à maintenir et conforter le système dunaire actuel. Les dunes sont utilisées comme un système de protection naturelle, parfois robuste, parfois à la limite de la sécurité. Mais elles représentent un atout essentiel pour l'écologie et le tourisme.

Les digues barrières de front de mer ont des élévations comprises entre 12 et 14 mètres au-dessus du niveau marin moyen. Ces digues, comme l'ensemble de ces projets, font l'objet de programmes de recherche et développement conséquents. Par-dessus ces digues, du sable peut être apporté.

Le barrage anti-tempête construit entre 1953 et 1986 sur l'estuaire de l'Escaut consiste en 62 vannes d'acier et 656 piliers de béton. En temps normal, ces vannes sont levées, de façon que le cycle de marée soit préservé ; elles sont baissées en cas de tempête.

Le **Plan Delta** comprend au total neuf barrages, dont quatre principaux et cinq secondaires.

Les travaux ont duré 32 ans et leur montant s'élève à 5,5 milliards d'euros.

Par-delà l'étude de cas, cet exemple pose le problème plus général de gestion des risques naturels : une protection est rarement parfaite et ne peut pas toujours faire face à des événements exceptionnels survenant à l'échelle du siècle. Or il est bien tentant de la part des pouvoirs publics de négliger un risque aussi hypothétique (et aussi lointain) et de céder aux pressions en faveur de la constructibilité des terrains. La "temporalité" des élus n'est pas celle des risques : les élus ne seront probablement plus là pour rendre des comptes si leurs décisions ont eu des conséquences malheureuses.

Un nouveau facteur d'incertitude est venu s'ajouter à ceux qui existaient déjà : si la variabilité climatique s'accroît, si la pluviosité augmente en Europe, les risques vont s'accroître; et l'on aboutira à ce paradoxe que les Pays-Bas, qui font figure de modèle en matière de maîtrise des eaux, connaîtront de façon accrue la menace de l'inondation.

Vendredi 30 janvier 1953, la météo néerlandaise annonce dans son bulletin un ciel nuageux et de forts coups de vent pour la journée de samedi. A ce moment, personne ne se doute que ce week-end de janvier sera le dernier pour 1835 Zélandais.

Samedi 31 janvier, 13 heures : un ouragan prend naissance au large de l'Ecosse et on enregistre des pointes de 11 à 12 Beaufort.

Samedi 31 janvier, 21 heures : l'ouragan est sur les côtes néerlandaises, il y soufflera avec rage pendant 33 longues heures.

Comble de malchance, au plus fort de la tempête, le dimanche premier février à trois heures du matin, c'est la marée haute. Et quelle marée... Une marée de vives-eaux gonflée par les effets du vent. La hauteur d'eau atteint la côte + 5 m alors que les digues sont prévues pour résister à une hauteur d'eau de + 4 m.

En une seule nuit, 400 brèches vont s'ouvrir dans les digues et des millions de mètres cubes d'eau et de boue vont se ruer dans les polders, détruisant tout sur leur passage. Pour échapper à la noyade, des milliers de Zélandais n'auront que leurs toits pour seul refuge.

Lundi 2 février 1953, 6 heures du matin, l'avis de tempête prend fin, la Zélande relève la tête... **Ruinée**

LA MAISON SUR LA DUNE : BILAN DE NOTRE ACTION UNE VICTOIRE SIGNIFICATIVE, UN ECHEC RELATIF

Comme nous l'avons annoncé lors de l'Assemblée Générale, nous avons perdu devant la Cour de Cassation notre action en vue de faire démolir une maison construite illégalement sur la dune des Thibaudières à l'Épine.

Ce dossier, qui dure depuis plus de dix ans, est particulièrement compliqué; pour tous ceux qui se trouvent dans le même cas que l'Élu de l'île qui s'est adressé récemment à nous pour nous demander des éclaircissements, nous vous proposons une chronologie sommaire.

octobre 1995: un permis de construire est délivré par la Mairie de l'Épine pour une maison sur la dune bordière (donc, sur la bande des 100m du bord de mer); ce permis est illégal (contraire à la loi Littoral);

février 1996: le Tribunal Administratif de Nantes, saisi par *Vivre l'île 12 sur 12*, ordonne un sursis à exécution; cependant, les travaux ne sont pas interrompus ;



mars 1996: le Tribunal Administratif de Nantes annule le permis de construire;

mai 1998: la Cour Administrative d'Appel confirme l'annulation du permis.

C'est une victoire pour l'association. L'application de la loi Littoral est confirmée.

Cependant, la construction est déjà achevée.

2000: *Vivre l'île 12 sur 12* assigne les propriétaires devant le Tribunal des Sables d'Olonne pour obtenir la démolition de la construction ;

novembre 2003: le Tribunal de Grande Instance des Sables d'Olonne ordonne sa démolition;

juin 2006: la Cour d'Appel de Poitiers annule la décision du Tribunal de Grande Instance;

juin 2008: la Cour de Cassation confirme le jugement de la Cour d'Appel de Poitiers.

Nous n'avons donc pas obtenu la démolition de la construction illégale; mais l'échec est relatif: nous avons réussi à protéger la dune: sans notre action, la dune des Thibaudières serait probablement complètement construite; nous avons fait appliquer la loi Littoral; et nous avons sans doute découragé d'autres infractions par d'autres communes.

LA MIGRATION DES OISEAUX

En ce début d'automne les jours diminuent rapidement. Il commence à faire froid. C'est une période difficile pour tous les animaux et en particulier pour les oiseaux qui doivent rechercher en permanence la nourriture indispensable pour assurer leurs besoins énergétiques.

Deux solutions sont possibles : soit l'oiseau reste et il s'adapte en changeant ou en variant son régime alimentaire: c'est le cas du Rouge-gorge ou de l'Accenteur mouchet, très fréquents dans nos jardins et qui visitent régulièrement les mangeoires ; soit il entreprend une plus ou moins longue migration vers des contrées plus clémentes où la nourriture ne manque pas. A côté de la célèbre hirondelle nous citerons comme exemples l'échasse blanche, la sterne, la tourterelle des bois ou encore la gorgebleue à miroir parmi ceux qui fréquentent notre île. Notons que son micro climat plutôt doux permet à des insectivores comme la Cisticole des joncs d'y passer l'hiver alors que c'est impossible à l'intérieur des terres.

Comment savent-ils qu'il est temps de partir ? Les oiseaux sont en majorité calés sur leur horloge interne, régie par de nombreux facteurs extérieurs comme la diminution de la durée du jour, la baisse des températures et la nourriture disponible. Pour certaines espèces c'est tout simplement inné : le départ est calé dans le comportement. Pour le retour c'est parfois différent, car chez les

mâles (qui arrivent souvent en avance par rapport aux femelles pour la sélection des meilleurs territoires) l'intervention du cycle hormonal est parfois déterminante.



Echasse Blanche

Les migrations ne sont pas de simples voyages d'agrément ou de tourisme. Beaucoup de ces oiseaux, malheureusement, n'iront pas jusqu'au bout du voyage, victimes des tempêtes de sable dans le désert, du mauvais temps, de leurs prédateurs naturels, des chasseurs aussi parfois ou tout simplement d'épuisement.

La plupart des migrateurs présentent des adaptations particulières aux grands voyages : leurs ailes sont plus longues et ils peuvent accumuler des réserves importantes de graisse : ainsi un pouillot

fitis capturé 2 fois en une semaine cet automne sur la réserve du Mullembourg était passé d'un poids de 8g à 13g en une semaine. Ramené à l'échelle humaine, c'est comme si nous passions de 80 à 130 kg !

L'île de Noirmoutier est placée sur l'un des 3 grands couloirs européens de migration : le couloir ouest-européen. Le trait de côte sert de repère pratique pour se diriger et la nourriture est abondante dans les estuaires, les grandes baies et les zones humides encore préservées. Des oiseaux de passage comme le canard pilet, le merle à plastron ou le bécasseau cocorli y sont visibles durant ces périodes.

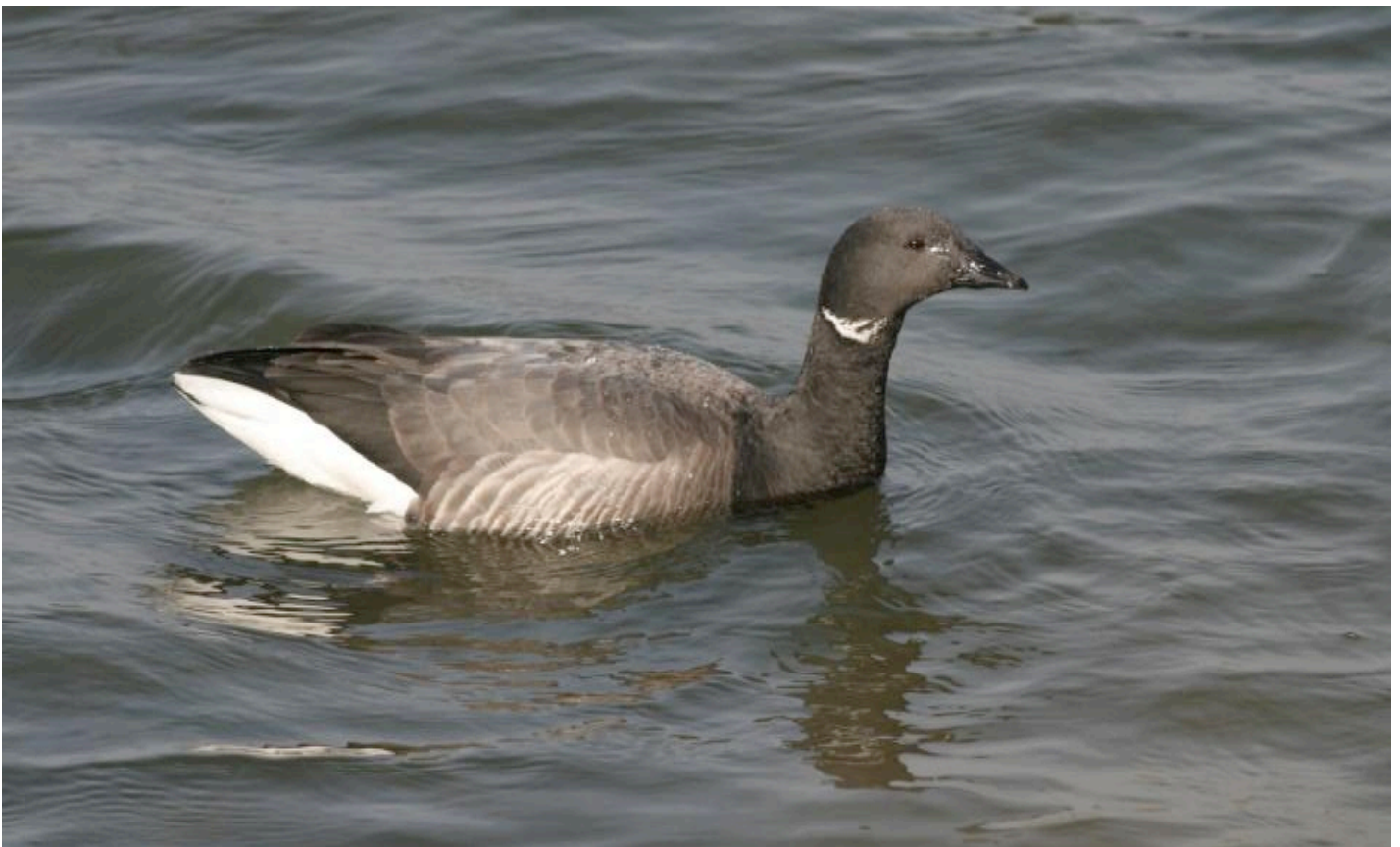
Si la plupart des oiseaux migrateurs quittent notre pays en automne pour des pays plus au sud, d'autres viennent au contraire passer l'hiver chez nous : une petite oie, la Bernache cravant par exemple, présentes en milliers d'exemplaires en hiver se reproduit à la belle saison en Sibérie mais la neige, les sols gelés les chassent vers nos côtes où elles sont friandes de zostères, plante encore fréquente dans la baie de Bourgneuf.

Mais comment se dirigent-ils donc ? On voit des hirondelles revenir, année après année, refaire leur nid entre les poutres de la même maison après avoir fait des milliers de km ! Sans prétendre avoir percé tous les secrets de ces voyages, on peut cependant apporter quelques éléments de réponse. Tout d'abord, chez certains, une mémoire sans faille enregistre, telle une caméra, tous les lieux de passage. Pour d'autres c'est le soleil, le jour, ou les étoiles, la nuit, qui servent de points de repère. Des cristaux

de magnétite découverts dans certains cerveaux joueraient le rôle d'une véritable boussole sensible au champ magnétique terrestre...

Ce phénomène de la migration a toujours fasciné les hommes et les moyens d'étude ont considérablement progressé depuis quelques années. Les petites bagues métalliques accrochées aux pattes ont permis de prendre conscience de la longueur des voyages mais, le plus souvent il fallait attendre que l'oiseau meure, que la bague soit par hasard retrouvée pour pouvoir en tirer des informations. Aujourd'hui, des bagues colorées, disposées suivant un code précis sur chaque patte, repérables à distance à l'aide des longues-vues, permettent de suivre un même oiseau vivant durant plusieurs années. Enfin, grâce aux progrès de la miniaturisation en électronique, des balises Argos, très légères, sont installées sur l'oiseau. Le suivi, par satellite, peut alors se faire jour après jour. Le baguage reste néanmoins l'outil scientifique qui a permis d'apporter un grand nombre de réponses aux interrogations : sites d'hivernage, distance et vitesse de migration, taux de survie, fidélité aux sites, durée de vie...

Comment favoriser et protéger la migration des oiseaux ? La préservation des réserves de nourriture que constituent les zones humides est essentielle pour que les oiseaux puissent se reposer et refaire leurs forces, c'est l'un des rôles des réserves naturelles. La quiétude de ces lieux de repos est importante : une présence humaine trop forte, la pêche à pied au moment des grandes marées par exemple, empêchent certains oiseaux de se nourrir correctement et les voyages des lendemains risquent d'être très difficiles. Enfin, une gestion intelligente des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse leur assure un minimum de tranquillité durant ces périodes migratoires.



REHABILITATION D'UN SAVOIR FAIRE TRADITIONNEL :

LE « CHAUSSAGE » DANS LE MARAIS SALANT

Transformer de l'eau salée en sel paraît évident aujourd'hui mais le système du marais salant artisanal est une « manufacture à ciel ouvert » d'une grande complexité qui a demandé une longue évolution des techniques et des mentalités depuis environ deux millénaires. L'ingéniosité humaine a su progressivement apprivoiser les ressources naturelles : le vent, le soleil, l'argile, l'eau de mer et le système des marées. Cette adaptation au milieu permet aujourd'hui une véritable autonomie énergétique et une agriculture durable respectueuse de l'environnement.

En 2008, comme des millions de petits paysans dans le monde, le saunier est peu ou pas mécanisé, son travail est manuel et la récolte est dépendante des aléas météorologiques.

La productivité d'un marais salant dépend de beaucoup de paramètres mais le facteur humain et la qualité des fonds argileux des cristalliseurs (œillets) ont une place prépondérante.

Or, les fonds d'argile des œillets subissent avec les années une usure physicochimique qui provoque une baisse importante du rendement et de la productivité. Il est donc nécessaire tous les 20 ou 30 ans, de procéder à des travaux dits « extraordinaires » de « chaussage » pour le niveau et la qualité des fonds d'argile indispensables à une bonne cristallisation.

Ce savoir-faire spécifique de tradition orale s'est évanoui sur l'île au fur et à mesure du déclin de l'activité salicole et la déprise des grands travaux collectifs.

En 2003, une douzaine de vendéens a pu s'initier à un grand « chaussage » sur la « saline de Millac à Bourgneuf en Retz, à mi-chemin entre Guérande et Noirmoutier. Cet apprentissage a été possible grâce aux échanges intersites que permet la formation BPREA* saliculture, mais surtout grâce à la générosité de l'équipe de la famille « Lecallo », « maîtres-chaussés » guérandais.



L'équipe inter-site

Dans l'hiver suivant, afin de ne pas perdre la main, 6 sauniers et saunières de Noirmoutier adhérents du Syndicat des Sauniers de Noirmoutier ont créé une équipe et commencé leur premier chantier sur un marais de 6 œillets. Depuis, le perfectionnement se poursuit en augmentant progressivement le nombre d'œillets chaussés et le nombre de sauniers participants. Chaque année, dix à trente œillets sont ainsi remis à neuf en chaussant chez l'un ou l'autre des équipiers



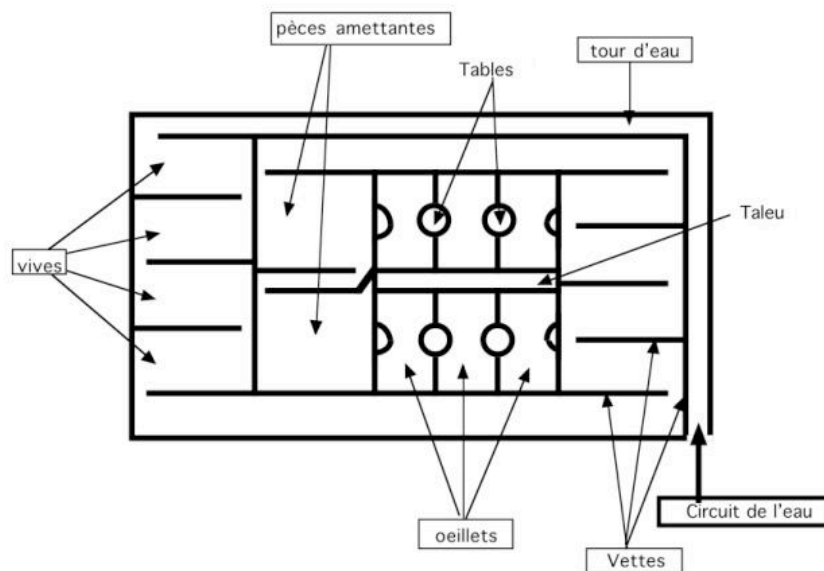
Le chaussage des œillets :

La difficulté de la technique du chaussage vient du fait que le fond de l'ensemble des œillets à chausser doit être rétabli au même niveau et que l'argile doit être de très bonne qualité.

Une fois le niveau des fonds d'œillets choisi, un repère (une ardoise plantée dans l'argile) est installé qui servira de référence tout au long des étapes du travail.

Toutes les étapes sauf celles qui consistent à bâtir les chemins d'argile, doivent se faire sans vent car l'ensemble des niveaux se fait grâce à la surface immobile de l'eau. Il faut souvent profiter des accalmies de l'aube car certaines années les jours non ventés se font rares.

A chaque rendez-vous sur le marais, la convivialité passe par une pause casse-croûte où l'échange des savoirs profite à chacun.



1^{ère} étape- Automne/hiver

Préparer et organiser le chantier : définir les niveaux de travail, mesurer et tracer les vettes et les tables à l'aide d'un cordeau (cf. schéma ci-dessus)

2ème étape - Automne/hiver

Le travail consiste à renouveler l'argile des fonds d'œillets. Pour ce faire il faut soit labourer sur place, soit rajouter une quantité d'argile pour rattraper le niveau fixé, soit les deux. L'argile nécessaire doit être de bonne qualité et prélevée au plus près de sa future destination pour limiter au maximum les déplacements. Des fosses de prélèvement sont creusées dans les bassins les plus proches des œillets concernés.



Prélèvement d'argile dans les fosses

3ème étape - A partir de mars

Bâtir les vettes et les tables : tous les chemins d'argile qui entourent l'œillet

4ème étape -

Une dizaine de jours plus tard, le bâti a séché et fendu, il faut reboucher toutes les fissures avec de l'argile.

5ème étape -

Répartir de façon régulière et homogène l'argile en petite mottes sur l'ensemble de la surface en créant deux niveaux plus ou moins accentués, le tour et le cœur, selon le souhait de l'exploitant du marais chaussé. Ainsi, le fond de l'œillet est plus ou moins convexe.



Répartition de l'argile sur toute la surface de l'œillet

6ème étape - A partir du mois de juin

La dernière étape nécessite la cristallisation du sel.

Les œillets sont alors battus avec des pelles en bois sur toute leur surface, puis lissés.



Quelques jours plus tard, si le vent et le soleil sont au rendez-vous, la récolte peut commencer.

Les fonds sont mous lors du premier « salange » aussi les premières tirures peuvent être chargées de petits morceaux d'argile. Ce sel est alors rejeté dans le circuit.

Mais les fonds des œillets chaussés vont ensuite s'affermir et retrouver une capacité germinative maximale. Si le saunier fait des bons réglages du débit de l'eau, le marais va bientôt lui rendre pendant 25 ans à venir son travail au sein de l'équipe de travaux collectifs.

En effet, un marais rechaussé améliore le rendement et permet une meilleure productivité.

*BPREA : Brevet Professionnel de Responsable d'une activité Agricole. Formation salicole créée en 1979 par les paludiers de Guérande.

**ASSOCIATION AGREEE DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER
VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12**

Membre du réseau France NATURE ENVIRONNEMENT

Adhérente de la Coordination des Associations Environnementales du Littoral Vendéen (COORLIT 85)

et de

L'Union des Associations du Littoral (UADL)

Pays de la Loire Nature Environnement (PLNE)

Blog : www.12sur12.org

mail : 12sur12@12sur12.org

Adhésion : isolée : €15 couple : €20 membre bienfaiteur : "plus" à :

Vivre l'île 12 sur 12, BP412-85330 – Noirmoutier-en-l'Île

Reproduction Graff'Océan, 19 avenue J. Pineau, 85330 Noirmoutier

N° ISSN : 1276-3063